



Mairie de SAINTE CECILE LES VIGNES

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 février 2016

L'an deux mille seize et le vingt-trois février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le seize février deux mille seize, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la présidence de Monsieur Max **IVAN**, Maire.

Présents : M. Gilbert VATAIN, Mme Corinne ARNAUD, M. Pascal CROZET, adjoints ; M. David BONNET, Mme Dominique FICTY, Mme Sabine FLOUPIN, Mme Agnès HOSTIN, Mme Virginie JOUBREL, M. Jean-François MAILLET, M. Frédéric PENNE, Mme Sonia PONCET, Mme Anne-Joëlle ROBERT-VACHEY, conseillers municipaux

Absents excusés : M. Vincent FAURE, Mme Claire BRESOLIN, M. Jean-Luc BRINGUIER, M. Philippe CRISCUOLO, Mme Chloé CARLETTI, M. Louis CHALIER.

Procurations : M. Vincent FAURE à Mme Dominique FICTY, M Louis CHALIER à M. Gilbert VATAIN, Mme Claire BRESOLIN à Mme Corinne ARNAUD

Secrétaire de séance : Mme Virginie JOUBREL

Nombre de conseillers municipaux

En exercice : **19** Présents : 13 Votants : 16

Date de convocation :
Le 16 février 2016

Date d'affichage du procès-verbal :
Le 26 février 2016

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication ou notification du

Conformément à l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 janvier 2016

Mr le Maire demande à rajouter la délibération n°009-16 à l'ordre du jour compte tenu du caractère urgent de la demande de l'UASA pour garantir un emprunt.

Le Conseil Municipal est favorable.

Délibération n°004-16
Objet : Débat d'Orientation Budgétaire
Rapporteur : Agnès HOSTIN

La commune compte moins de 3 500 habitants et n'a donc pas l'obligation de réaliser un débat d'orientation budgétaire. Cependant, il est essentiel pour les élus, avant le vote du budget, de pouvoir débattre des orientations budgétaires pour que la commission des finances puisse ensuite travailler selon les orientations définies.

Résultats de l'année 2015 (sous réserve de l'approbation du compte administratif)

Recettes de fonctionnement : 2 571 868.32€ (2 433 755.75€ en 2014).
Dépenses de fonctionnement : 2 463 329.49€ (2 268 397.19€ en 2014). Les dépenses de fonctionnement augmentent à cause des charges de personnel + 140 000€ alors que le 011 : charges à caractère général diminuent de presque 60 000€ ce qui montre bien les efforts réalisés.

A noter que 75 000€ de la vente des parcelles de vignes à Mr Monier se retrouvent en recettes et en dépenses de fonctionnement.

Soit un excédent de **108 387.91€** repris au 1068 en recettes investissement

Recettes d'investissement : 915 073.92€ (5 702 304.95€ en 2014) On est revenu à la normale
Dépenses d'investissement : 891 687.14€ (5 744 876.74€)

Soit un excédent de **23 386.78€** (42 571.79€ de déficit en 2014) repris au 001 en recettes d'investissement.

Ce qui donne un résultat global positif de **131 774,69€**.

En 2015, aucun gros investissement, la commune a fini de payer le pôle éducatif même s'il reste encore quelques DGD non reçus à cause de réserves. La commune a fini de payer la RD976-Avenue Jean Jaurès et fini de payer le chemin piéton de l'Avenue Kimmerling avec les enrobés.

L'enfouissement des réseaux France télécom Route de Bollène et la reprise du réseau d'éclairage public ont été réalisés.

La commune a commencé de payer les travaux de démolition de la petite salle des fêtes.

La plus grosse dépense en investissement correspond au remboursement du capital de la dette : 330 282€ suivi par le pôle éducatif : 283 000€

En recette, la commune a reçu 290 000€ de subventions de la région, du département, PUP Terres de Soleil..., 252 000€ de FCTVA et 175 000€ d'excédent de fonctionnement 2014

Rappel de l'état de la dette :

Remboursement intérêts pour 2016 : 275 000€ (en baisse par rapport en 2015)

Remboursement capital emprunt pour 2016 : 328 000€ (+ 500 000€ pour le remboursement anticipé du prêt relais du FCTVA), stable

Capital restant dû : 5 486 250€ soit 2240€/habitants

Grandes orientations pour 2016 :

Recettes : 2 438 500,00 €

Des recettes de fonctionnement en baisse compte tenu d'une baisse annoncée de la DGF de 60 000€ et la vente en 2015 des vignes à Mr Monnier pour 75 000€.

Afin de faire face à ces obligations, il est proposé d'augmenter les taux de fiscalité encore cette année :

	Taux 2015	Prop. Taux 2016	Montant (base +3%)
TH	13.33%	13.68%	470 901
TF	24.36%	25%	608 215
TFNB	59.68%	61.25%	170 887
TOTAL	1 203 000€		1 250 003€

Attribution compensation CCAOP : 390 000€ reste stable

Les recettes liées aux services vont encore augmenter du fait de l'augmentation des tarifs comme chaque année sur le cours de l'inflation.

Dépenses de fonctionnement : 2 438 500.00€

L'objectif est de continuer à rechercher des économies sur les charges à caractère général (suppression de contrats extérieurs, relance de marchés électricité, photocopieurs) pour compenser les baisses prévisionnelles de recettes et pour compenser les augmentations de charges du personnel (hausse des taux de cotisation retraites,...).

Mme Robert-Vachey demande s'il y aura des recrutements en 2016.

Mme Hostin lui répond que non sauf pour les saisonniers comme tous les ans. La hausse des charges de personnel n'est liée qu'à la hausse de taux et au Glissement Vieillesse Technicité des fonctionnaires.

Les négociations sont à relancer avec les banques pour renégocier les 2 emprunts du pôle éducatif sur 20 ans (au lieu de 15) et à des taux plus intéressants. 2 banques étudient le dossier avec un remboursement anticipé de 500 000€ sur le prêt à 15 ans.

En dépenses d'investissement :

Réduit aux investissements déjà en cours (les chiffres cumulent les restes à réaliser + les propositions nouvelles)

Remboursement du capital de l'emprunt = 828 000€

Elaboration du PLU : 18 000€

Acquisition des logiciels mairie : 13 000€

Travaux ERDF et subvention SMIAA : 18 676€

Acquisition terrain CG au rond-point : 8 000€

Bâtiment scolaire : 10 000€. Il y a des stores/volets à l'école maternelle à changer

Autres bâtiments publics : 10 000€ : rafraîchissement crèche, ALSH, chaudière boulodrome

Installations de voirie : 5 000€ poteau incendie de Utile

Œuvres et objets d'art : 7 000€ que l'on retrouve aussi en recettes

Mobilier, matériel informatique et autres : 15 000€, une cellule de refroidissement pour la cantine est déjà prévue

Travaux de voirie et réseaux : 340 000€ : réfection de la 3^{ème} tranche de la RD 976 – Avenue Charles de Gaulle

Construction de la Petite salle des fêtes, du foyer de l'amitié et de 9 logements à loyers modérés : 470 000€

Total : 1 742 676€

Les Recettes d'investissement prévisibles

Excédent de 2015 = 131 774.69€

Opération d'ordre = 22 000€

Taxe d'aménagement = 35 000€

FCTVA = 830 000€

Subventions = 300 000€ de la région PAS petite salle des fêtes et PAS réfection RD976,
200 000€ du département pour la RD976, la petite salle des fêtes, les
tableaux,

132 000 DETR PSF et RD976

70 000€ PUP (solde TDSP Mourvèdre = 22 000€ PUP TDSP roussannes =
71 000€, PUP Utile = 39 000€ mais tout ne sera peut-être pas versé en 2016)

Vente école : 800 000€ (n'est pas repris au budget tant que les compromis ne sont pas
signés)

Total : 1 720 774.69 €

Mme Robert-Vachey est satisfaite de constater que l'endettement baisse de près de 1000€
par habitant en un an et que des efforts sont faits pour réaliser des économies de
fonctionnement même si l'endettement reste très élevé.

Mme Robert Vachey demande s'il est possible que les comptes-rendus de la commission
finances soient diffusés à l'ensemble du conseil municipal.

Mr le Maire répond par l'affirmative.

N'ayant pas d'autres observations, le débat est clos.

Délibération n°005-16

Objet : Attribution d'une subvention au foyer de l'amitié

Rapporteur : Gilbert VATAIN

Dans le cadre de la fête des 40 ans du foyer de l'amitié, il est proposé d'accorder une
subvention exceptionnelle de 240€ à l'association.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'**approuver** la subvention de 240€ à verser à l'association du foyer de l'amitié pour
fêter ses 40 ans.

Délibération n°006-16

Objet : Marché de fournitures d'électricité

Rapporteur : Pascal CROZET

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les bâtiments souscrivant un contrat d'électricité supérieur à
36kVA n'ont plus accès aux tarifs réglementés d'EDF (tarif des particuliers).

La commune a donc lancé un appel d'offres pour les 5 sites communaux concernés pour la
fourniture d'électricité. L'acheminement de l'électricité reste assuré par ERDF dans le cadre
d'un prix fixé par la CRE (TURPE).

Les bâtiments ayant des abonnements inférieurs à 36kVa restent sur des tarifs réglementés.
2 entreprises ont remis une offre : EDF collectivité et ENGIE.

La CAO, qui s'est réunie le 2 février, a analysé les offres. Sur le contenu technique, il n'y a
pas de différence entre les 2 offres. Sur le critère prix, il est proposé de retenir l'offre de
l'entreprise ENGIE.

L'estimation annuelle de consommation s'élève à 38 399.55€ HT. Ce montant ne sera pas celui payé puisqu'il correspond à une estimation de consommation sur les chiffres 2014 mais il a permis de faire une comparaison entre les offres.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'**approuver** le marché à signer avec l'entreprise ENGIE pour la fourniture d'électricité pour une durée de 3 ans.

Délibération n°007-16

Objet : Approbation du marché pour la location et la maintenance de 4 photocopieurs

Rapporteur : Pascal CROZET

Le marché de location de photocopieurs de la commune arrivait à terme. Un nouvel appel d'offres a donc été lancé.

6 entreprises ont remis une offre. Une entreprise n'a pas été admise au stade de la candidature.

La CAO, réunie le 2 février, propose après analyse des offres de retenir l'entreprise SHARP. Le loyer trimestriel s'élèvera à 463.97€ HT auquel s'ajoutera un coût à la copie de 0.0033€ par copie noire et 0.032€ par copie couleur.

Soit un montant estimatif (compte tenu des consommations moyennes) à 853.97€ HT par trimestre.

Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans.

Il n'y a pas d'engagement sur la quantité de copies trimestrielles.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'**approuver** le marché à signer avec l'entreprise SHARP pour la location et la maintenance de 4 photocopieurs pour une durée de 5 ans.
- d'**autoriser** Monsieur le Maire, à signer toutes les pièces issues de la présente.

Délibération n°008-16

Objet : Création d'un parc solaire au sol sur l'ancienne friche au Sud du village

Rapporteur : Max IVAN

La commune de Sainte Cécile les Vignes désire contribuer au développement des énergies renouvelables sur son territoire. Dans cette perspective, elle souhaite valoriser des terrains dépourvus d'affectation pour favoriser la production d'électricité photovoltaïque. Elle souhaite confier la fourniture, l'installation et l'exploitation de cette centrale photovoltaïque à LANGA un opérateur spécialisé, dans le cadre d'un bail emphytéotique. LANGA est un des leaders français en ce domaine, ils sont propriétaires d'une dizaine de parcs solaires dans toute la France et est le plus important opérateur photovoltaïque sur le Vaucluse, avec comme référence symbolique la toiture photovoltaïque d'env. 15 000 m² sur les bâtiments TiroClass, propriété de la Communauté de Communes de l'Enclave des Papes (présentation de LANGA, ci-annexée).

Une parcelle de 9 078 m², cadastrée ZB 125, située au lieu-dit LA GARRIGUE, a été identifiée pour recevoir ce projet de parc solaire.

Le parc solaire sera constitué de structures en acier portant des panneaux photovoltaïques, d'un ou plusieurs postes de transformation, et d'un poste de livraison électrique d'où serait raccordé le parc solaire avec le réseau électrique ERDF, le tout clôturé et sécurisé.

Afin que LANGA puisse lancer toutes les études pour obtenir l'ensemble des autorisations nécessaires à la construction du parc solaire, à la revente de l'électricité à EDF, ainsi que le raccordement au réseau électrique d'ERDF, une promesse de bail emphytéotique doit être

signée (ci-annexée). Celle-ci précise les principaux termes du bail emphytéotique à venir. Le loyer annuel devrait osciller autour de 1000€.

Ainsi, dès lors que l'ensemble des autorisations seront obtenues par LANGA et à ses frais, le bail emphytéotique pourra alors être signé afin que les travaux de construction puissent débuter.

Par ailleurs, la commune, dans le cadre du passage en PLU de son document d'urbanisme, a prévu de classer la parcelle ZB 125, de façon à ce qu'elle puisse accueillir un parc solaire au sol.

CONSIDERANT, que l'aménagement d'un parc solaire s'inscrit dans la politique de développement durable et en faveur des énergies nouvelles de la collectivité,
CONSIDERANT, l'intérêt du développement d'un projet de cette nature sur des terrains en friche,

Après avoir entendu l'exposé du Maire sur la pertinence de ce projet portant à la fois sur l'intérêt général de produire de l'énergie renouvelable et la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme et en avoir délibéré,

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- de **donner** son avis favorable à la création d'un parc solaire photovoltaïque sur des terrains Municipaux sans affectation,
- de **donner** délégation à Monsieur le Maire pour signer la promesse de bail emphytéotique avec LANGA,
- d'**intégrer** ce projet solaire dans le passage en PLU de la commune, et notamment de l'intégrer dans son Plan d'Action Développement Durable ainsi que dans le règlement du futur document d'urbanisme.

Délibération n°009-16

Objet : Octroi d'une garantie d'emprunt à l'UASA

Rapporteur : Max IVAN

L'année dernière, la commune a dû prendre en garantie l'échéance d'emprunt de l'UASA qui n'avait pas la trésorerie pour la régler. Afin que cette situation ne se reproduise pas cette année, l'UASA a renégocié ses 2 emprunts auprès de la SFIL.

La SFIL propose un contrat sur le solde du capital restant dû et pénalités soit 481 031.52€ sur 12 ans et 7 mois au taux fixe de 2.37% (ancien taux : 4.2% et 6.15%) avec une échéance en novembre et non plus en janvier et juillet.

La commune doit accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 23% (comme sur les anciens emprunts) en remplacement.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **d'accorder** sa garantie pour le remboursement de toute somme due en principal à hauteur de 23 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires au titre du contrat de prêt contracté par l'emprunteur dont les principales caractéristiques sont définies ci-après :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

Prêteur : CAISSE FRANÇAISE DE FINANCEMENT LOCAL

Emprunteur : UNION D'ASSOCIATIONS SYNDICALES DU BEAL ET DE LA RUADE

Score Gissler : 1A

Montant du contrat de prêt : 481 031,52 EUR

Durée du contrat de prêt : 12 ans et 7 mois

Objet du contrat de prêt : à hauteur de 481 031,52 EUR, refinancer, en date du 15/04/2016, les contrats de prêt ci-dessous :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement
MIN249622EUR	001	1A	312 451,34 EUR	47 219,14 EUR

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Score Gissler	Capital refinancé	Indemnité compensatrice dérogatoire intégrée dans le capital du contrat de prêt de refinancement
MON230644EUR	001	1A	108 580,18 EUR	12 780,86 EUR
Sous-total			421 031,52 EUR	60 000,00 EUR
Total des sommes refinancées			481 031,52 EUR	481 031,52 EUR

Le prêt de refinancement est autonome des contrats de prêt refinancés et est exclusivement régi par ses stipulations.

L'emprunteur est redevable au titre du refinancement desdits contrats de prêt des sommes ci-après exigibles le 15/04/2016 :

Numéro du contrat de prêt refinancé	Numéro de prêt	Intérêts courus non échus
MIN249622EUR	001	18 361,72 EUR
MON230644EUR	001	1 317,44 EUR
Total dû à régler à la date d'exigibilité		19 679,16 EUR

Tranche obligatoire à taux fixe du 15/04/2016 au 01/11/2028

Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.

Montant : 481 031,52 EUR

Versement des fonds : 481 031,52 EUR réputés versés automatiquement le 15/04/2016

Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 2,37 %

Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours

Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité annuelle

Mode d'amortissement : échéances constantes

Remboursement anticipé : autorisé pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle.

Garantie

Garanties collectivités locales

- **Garant : COMMUNE DE SERIGNAN DU COMTAT**

Quotité garantie : capital prêté à hauteur de 61,00 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

- **Garant : COMMUNE DE SAINTE CECILE LES VIGNES**

Quotité garantie : capital prêté à hauteur de 23,00 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

Garant : COMMUNE DE LAGARDE PAREOL

Quotité garantie : capital prêté à hauteur de 16,00 %, augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires

Appel de la garantie

Au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires, le garant s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive dans la limite de la quotité garantie.

- **d' autoriser** le Maire à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Max IVAN

La secrétaire de séance,

Virginie JOUBREL